

## ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMISSIE VAN 26/05/2026

9h00 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Goedkeuring van het verslag van de vorige zitting

### 1. **PU-39254 - 09:30**

Demandeur: **Monsieur DEGELAEN**

Lieu: **RUE VANDERNOOT 30**

Objet: la régularisation d'une maison unifamiliale R+2+T : construction en symétrie (gabarit, façade), ajouts d'annexes au rez-de-chaussée, d'une terrasse au 1er étage, d'une annexe au 2e étage, changement de destination des combles pour agrandir le logement

Zone au PRAS: zone mixtes, PPAS Léopold II A approuvé par arrêté royal en date du 23/01/1992.

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- Art. 126§11 Dérogation à un PPAS

### 2. **PU-39274 - 10:00**

Demandeur: **PARTENA PROMERIS - Monsieur LUXEN**

Lieu: **BOULEVARD LOUIS METTEWIE 74 - 76**

Objet: la construction d'une annexe de service avec monte-charge extérieur (gabarit R+2 - 60m<sup>2</sup>) et d'un parking à vélos et abri pour pompes à chaleur (bâtiment R+1 - 196m<sup>2</sup>)

Zone au PRAS: zone administratives, zones d'habitation, espaces structurants

Enquête: /

Concertation:

- application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)

### 3. **PU-39080 - 10:30**

Demandeur: **Monsieur KHALIFA**

Lieu: **PARVIS SAINT-JEAN-BAPTISTE 15**

Objet: ART.126 la modification du volume arrière et de la façade avant d'une maison de commerce en R+2+T

Zone au PRAS: espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone d'habitation, .le bien se situe dans le périmètre du « Place Communale » approuvé en date du 23/02/2017

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

**PAUSE DE 15 MINUTES**

**4. PU-39219 - 11:05**

**Demandeur: Madame SHEIKH**

**Lieu: RUE JEAN-BAPTISTE DECOCK 17**

**Objet:** la transformation d'un logement de 215m<sup>2</sup> en commerce avec logement attenant, la modification du volume arrière et la modification de la façade avant, au RDC d'un immeuble de rapport en R+3+T

Zone au PRAS: zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones mixtes, le bien se situe dans le contrat de quartier Duchesse de Brabant se terminant le 15/06/2003, le bien se situe dans le contrat de quartier Rives Ouest se terminant le 16/12/2011

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

**5. PU-39152 - 11:30**

**Demandeur : ERFU EUROPE - Monsieur KARSIKAYA**

**Lieu: RUE DU KORENBEEK 42**

**Objet:** le changement de destination d'un entrepôt en commerce (175m<sup>2</sup>) et la régularisation de l'extension d'une annexe en fond de parcelle

Zone au PRAS: zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation à prédominance résidentielle

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

6. **PU-39252 - 11:50**

Demandeur: **CRECHE SAINT CHARLES - LES YOUYOU** Madame WAUTERS

Lieu: **AVENUE DU KARREVELD 13**

Objet: l'extension d'une crèche sur des locaux d'équipement existants incluant 2 percements d'un mur mitoyen, la démolition et la reconstruction d'un escalier extérieur, la régularisation du changement de 2 châssis au sous-sol

Zone au PRAS: espaces structurants, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

7. **PU-39161 - 13:30**

Aanvrager: **Mevrouw AVERMATE**

Plaats: **VANDERNOOTSTRAAT 17**

Voorwerp: **het regulariseren van PU-37616: de wijziging van de binneninrichting en de voorgevel (rolluikkasten, kleur van de ramen)**

Zone van de GBP: typische woongebieden, gebieden van culturele, historische, esthetische waarde of voor stadsverfraaiing (GCHEWS)

Onszoek: /

Overleg:

- toepassing van het bijzonder voorschrift 21. van het GBP (wijziging zichtbaar vanaf voor het publiek toegankelijke ruimten)

8. **PU-39266 - 14:00**

Demandeur: **COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Lieu: **GIETERIJPARK/CAIL ET HALOTSTRAAT/RUE DE LA COLONNE 17-19-21**

Objet: Réaménager le parc de la Fonderie, la rue Cail et Halot et le coin entre la rue de la Borne et rue de la Colonne, le long des bâtiments du logement Molenbeekois.

Zone au PRAS: zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de parcs, zones de forte mixité, zones d'habitation

Le bien est situé dans la zone de protection d'un ou plusieurs monument(s), ensemble(s) ou site(s) classé(s) ou inscrit(s) sur la liste de sauvegarde.

Le bien se situe dans le contrat de quartier Etangs Noirs se terminant le 28/02/2027.

Le bien se situe à moins de 20 m du bien Ancienne Compagnie des Bronzes inscrit sur la liste de sauvegarde par arrêté du Gouvernement du 22/05/1997.

Présence d'un arbre remarquable (Bouleau verruqueux)

Enquête: du 17/04/2026 au 16/05/2026

Concertation:

- application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
- application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
- application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)

9. **PU-39270 - 14:45**

Demandeur: **COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Lieu: **RUE PIERS 95 – 97/RUE MOMMAERTS 2A - 4**

Objet: démolir les bâtiments à front de rue, construire un nouveau bâtiment ; démolir partiellement et transformer les annexes arrière avec dé-densification ; réaménager les espaces extérieurs et désimperméabiliser partiellement la cour ; affecter l'ensemble du site à de l'équipement, en tant qu'extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale

Zone au PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation

Le bien se situe dans le contrat de quartier Etangs Noirs se terminant le 28/02/2027. Le bien Ecole de Dessin et de Modelage est classé par arrêté du 18/07/1996. Le bien se situe à moins de 20 m du bien Ecole de Dessin et de Modelage classé par arrêté du 18/07/1996.

Enquête: du 05/05/2026 au 19/05/2026

Concertation:

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU
- application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))
- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)